

Commune DE VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du

07 février 2013

PRESENTS :

Présents : MM BABILLOT -BACHELLERIE - MALAURIE --PUGNET – STOPYRA

Mmes ANTOINE – BONELLO – DOUHET

Absents excusés : M. VITRAC qui donne procuration à Mme ANTOINE

M. MAURANGE

Absent : M. FAURIE

Début de la réunion à 20H30

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture du Compte Rendu et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité

Déroulement de la réunion

Autorisation pour le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation, à l'unanimité, au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif les dépenses d'investissement suivantes :

Budget Communal	BP 2012	1/4
Chapitre 21	19 050,00 €	4 762,50 €
Chapitre 23	191 934,00 €	47 983,50 €

Budget Assainissement	BP 2012	1/4
Chapitre 23	14 593,01 €	3 648,25 €

Restes à Réaliser du compte administratif 2012 sur le budget 2013

BUDGET assainissement M49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les Restes à Réaliser suivants INVESTISSEMENT DEPENSES

I 2315 - 0100 : Assainissement à la Rivière pour 15 000,00 €

I 2315 - 0101 : Mise au norme armoire électrique lagunage pour 14 593,01 €

Soit au Chapitre
23 = 29 593.01 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Néant

***Restes à Réaliser du compte administratif 2012 sur le budget
2013
BUDGET M14***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les Restes à Réaliser, sur le budget communal M14, suivants

INVESTISSEMENT DEPENSES

I 165 cautions pour 204,68 €

I 231 - 218 remise aux normes appartement du presbytère pour 1 890,00 €

Soit au Chapitre 21 = 204.68 €

et au Chapitre 23 = 1890 €

INVESTISSEMENT RECETTES

I 132 - 210 CR 32 - La Rivière pour 4 990,00 €

I 132 - 218 remise au norme appartement du presbytère pour 7 500,00 €

I 1341 - 218 remise au norme appartement du presbytère pour 3 000,00 €

Soit au Chapitre

13 = 15 490.00 €

**Travaux du cimetière :
réfection des murs d'enceinte
et
création du jardin du souvenir**

L'étude et la maîtrise d'œuvre ont été confiées à la société CTI 19 pour un montant HT de 3 150 €.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 45 000 € HT, répartis de la façon suivante:

Mur du cimetière :	38 605 € HT
Jardin du souvenir :	2 500 € HT
Imprévus et honoraires :	3 895 € HT

M. le maire indique vouloir solliciter un certain nombre de subventions auxquelles la commune peut prétendre :

* <u>Conseil Général</u> (autres équipements communaux):	
25% plafonné à 11 500 € pour le mur du cimetière :	10 625.00 €
25 % plafonné à 7 650 € pour le jardin du souvenir :	625.00 €
* <u>DETR</u> (20% plafonné à 15 000 €) pour le jardin du souvenir :	500.00 €
* Reste à la charge de la commune HT	33 250.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à solliciter le Ministère de l'Intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle

**Réalisation d'une défense incendie
Secteur salle polyvalente et lotissement**

L'étude et la maîtrise d'œuvre ont été confiées à la société CTI 19 pour un montant HT de 2 350 €. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 20 000 € HT.

M. le maire indique vouloir solliciter un certain nombre de subventions auxquelles la commune peut prétendre :

* Conseil Général (défense incendie des communes) :	
40% plafonné à 20 000 €:	8 000.00 €
* Reste à la charge de la commune HT	12 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à solliciter le Ministère de l'Intérieur au titre d'une subvention exceptionnelle

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} mai 2013. :

Filière : Technique

Cadre d'emploi: Adjoint technique

Grade :2^{ème} classe effectif un à temps complet

Grade :1^{ère} classe effectif un à temps complet

Participation financière de la commune pour le séjour des écoliers à la Martière

M le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de classe de mer pour l'année scolaire 2012-2013. Le séjour se déroulerait du 29 mai au 05 juin 2013 et toutes les classes du RPI sont concernées. Le coût incombant aux mairies est de 140.70 € par élève soit pour un total de 35 élèves : 4 924.50 €.

Les communes de Vitrac et Sarran auraient donc en charge 2 462.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de soutenir le projet

Contrat d'entretien des cloches de l'église

M le Maire présente au Conseil Municipal les propositions qu'il a reçues pour l'entretien annuel des cloches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de M Cessac pour un coût en 2013 de 140 € HT

Choix d'un prestataire pour l'entretien du défibrillateur

M le Maire présente au Conseil Municipal les propositions qu'il a reçues pour l'entretien et la maintenance du défibrillateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société AQUICARDIA pour la prestation Premium à 195 € HT par an, pour une durée de 5 ans

L'auto surveillance de la station d'épuration

M le Maire présente au Conseil Municipal le devis présenté par le laboratoire départemental pour effectuer les relevés afin de mettre en place les autocontrôles de la lagune.

Il explique que le service proposé vu notre environnement porte sur 1 contrôle d'entrée pour un coût de 698.71 € TC

En échange l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut éventuellement reverser une prime

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la convention proposée par le Laboratoire Départemental pour 698.71 € TTC

Conventionnement des Môm'édières

Monsieur le maire rappelle au Conseil que l'association les Môm'édières demande une subvention de 2183.8 € (103 journées de fréquentation pour 8 enfants en 2012). Le conseil avait décidé, dans sa délibération 2012-65, d'attendre le positionnement de Tulle agglo, et sa prise de compétence en la matière, avant de s'engager.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Tulle agglo soutient financièrement les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : à savoir, une participation de 5 € par journée et par enfant réalisé lors de l'année précédente, soit 515 €.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter cette participation financière

Demande d'aide financière pour le raccordement à l'assainissement collectif

M le Maire lit au conseil municipal le courrier de particuliers qui souhaitent s'installer à Vitrac et y développer une activité de paysan - boulanger. Ces personnes demandent une participation financière de la commune pour les aider à financer leur raccordement au tout à l'égout et en eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder d'aide financière

Remboursement de la caution aux anciens locataires de l'appartement de la mairie

Suite au départ des locataires de l'appartement au dessus de la mairie, un état des lieux du logement a été effectué. Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 203,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation **autorise** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 203.50 €

Éclairage du terrain de pétanque

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un éclairage pour que les usagers puissent profiter du terrain de pétanque. Le devis retenu est celui de la société ELEC AVENIR pour un montant de 2 012.56 €

La commune peut prétendre à une subvention

* DETR pour aménagement de petits équipements sportifs

30 % plafonné à 50 000 € HT 603.77 €

* Reste à la charge de la commune HT 1 408.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise cette opération

Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil des points suivants :

- prise d'un arrêté permanent d'interdiction de stationner au village de Lavergne
- dans le cadre des travaux de voirie communautaire, la réfection de la route de Terrioux est programmée pour 2013 et celle de Chassagne pour 2014
- un reliquat de subvention quinquennale de la DDT à hauteur de 19 159 € permettra la réfection de la route d'Alas
- les travaux de l'appartement du 1^{er} étage du presbytère ont été évalués à 56 710 €. L'appel d'offre va être lancé.

Fin de séance à 22h30